



GUIDE DES ÉLECTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

2025/2027







Chers enfants,

Nous avons le plaisir de vous annoncer que les prochaines élections du Conseil municipal d'enfants (CME) seront organisées le jeudi 6 novembre 2025.

Le taux de participation et les nombreuses candidatures proposées lors de chaque élection montre votre attachement à cet exercice démocratique.

Représenter ses camarades, s'engager dans des projets d'intérêt général sont des missions très importantes. Grâce à votre engagement et votre implication citoyenne, vous participerez à faire vivre au quotidien les valeurs de la République. Élu(e)s pour un mandat de deux ans, par vos camarades, dans votre école, cette expérience riche et enthousiasmante constitue une opportunité unique d'appréhender les droits et devoirs du citoyen.

À travers ce guide, vous découvrirez le fonctionnement du Conseil municipal d'enfants ainsi que toutes les informations utiles qui vous permettront de préparer votre candidature dans de bonnes conditions.

Nous vous souhaitons une belle campagne ainsi qu'un mandat riche en actions !

Fidèlement,

Brice Rabaste
Maire de Chelles

Vanessa Lebéka

Conseillère municipale déléguée
aux instances citoyennes

LE CONSEIL MUNICIPAL D'ENFANTS

Le Conseil municipal d'enfants (CME) est une assemblée d'enfants élus par leurs camarades de classe. Le Conseil municipal d'enfants représente l'ensemble des enfants Chellois. Les élus y réalisent un travail collectif afin de mettre en place des projets citoyens pour les écoliers et les Chellois.

FONCTIONNEMENT

Un mandat au Conseil municipal est un engagement citoyen. Il constitue une occasion d'apprendre à travailler en équipe, à écouter les autres et à mener des actions avec la Ville et les partenaires associatifs.

Les élus travaillent en groupes appelés « commissions » dans lesquels les projets sont discutés, préparés puis réalisés. Deux thématiques sont proposées cette année :

- Sport et animation
- Action citoyenne et cadre de vie

Deux fois par an, l'ensemble des élus-enfants se réunit à l'Hôtel de Ville, dans la salle du Conseil municipal durant des séances plénières ouverte au public. Chaque commission y présente ses projets et ses idées qui sont soumis au vote de l'ensemble des élus. Les jeunes élus exposent également un bilan du travail effectué.

Les élus-enfants sont conviés aux événements municipaux comme les inaugurations, les cérémonies patriotiques et certaines manifestations de la Ville et événements citoyens tels que le Ravivage de la Flamme sous l'Arc de Triomphe. Ils sont également amenés à visiter et découvrir des institutions nationales et locales.



EMPLOI DU TEMPS DES ENFANTS

Une fois élus, les enfants s'engagent à prendre part le plus assidûment possible aux activités du CME :

- 8 commissions dans l'année
- 2 séances plénières par an
- Visites et ateliers le mercredi après-midi
- Cérémonies officielles et autres événements Ville (jours fériés)

LE RÔLE DES PARENTS

Les parents sont des acteurs majeurs de la réussite du Conseil municipal d'enfants. Conscients de l'implication que nécessite l'engagement de leur enfant, la Ville tient à les remercier. Afin que les jeunes élus puissent pleinement s'épanouir à travers leur mandat, les parents sont invités à :

- Respecter les horaires des activités et commissions mensuelles ;
- Accompagner ou faire accompagner leur enfant jusqu'à la prise en charge par la/le responsable du CME ;
- Venir récupérer leur enfant à l'heure indiquée ou envoyer une personne enregistrée comme autorisée à venir le chercher aux activités ;
- Être attentifs aux messages et courriels émanant du CME et y répondre dans les meilleurs délais.

Enfin, la présence d'un membre de la famille lors des cérémonies et des plénières est obligatoire.



LES CONDITIONS POUR CANDIDATER

Tu souhaites intégrer le Conseil municipal d'enfants ? Il ne reste plus qu'à constituer ton équipe. Pour être candidat, tu devras remplir un petit dossier à tes parents (disponible au sein de l'école) et tes co-équipiers devront faire la même chose.

Nombres de sièges par école

Le nombre dépend du nombre d'élève dans l'école. Les listes doivent être composées d'élèves de CE2 et de CM1 et au maximum d'un élève de CM2. Par exemple, dans une école avec 3 élus, la liste doit être composée de :

1 CM1/ 2 CE2 ou 1 CM2/2 CE2 ou 1 CM2/1CM1/1CE2 ou 2CM1/1CM2 ou 1 CE2/2CM1



ÉCOLES	NOMBRE D'ÉLUS
Arcades Fleuries - Élémentaire	2
Alexandre Bickart - Élémentaire	2
Docteur Calmette - Élémentaire	3
Claude Chappe - Élémentaire	2
Pierre et Marie Curie - Élémentaire	2
Jean-Baptiste Delambre - Élémentaire	2
Docteur Roux - Élémentaire	3
Georges Fournier - Élémentaire	3
Grande Prairie - Élémentaire	3
Jules Ferry - Élémentaire	3
Les Aulnes - Élémentaire	3
Lise London - Élémentaire	2
Les Tournelles Guy-Rabourdin - Élémentaire	3
Vieux Colombier - Élémentaire	2
Gasnier Guy - Élémentaire	3
Louis Pasteur - Élémentaire	2
Jules Verne - Élémentaire	2
Mont-Châlats - Élémentaire	2
TOTAL NOMBRE D'ÉLUS	
44	

Tu es en CE2, CM1 ou en CM2

Tu veux être élu(e) au CME et devenir le porte-parole des enfants de Chelles ?

Voici les étapes :

1. DEMANDE L'AUTORISATION À TES PARENTS
2. RETIRE LE FORMULAIRE DE DÉPÔT DE CANDIDATURE DANS TON ÉCOLE
3. RENDS TON DOSSIER COMPLET DANS TON ÉCOLE AVANT LE LUNDI 13 OCTOBRE 2025
4. RÉALISE UNE AFFICHE DE CAMPAGNE ET PRÉPARE UN DISCOURS AVEC TON ÉQUIPE
5. CONVINCS TES CAMARADES DE VOTER POUR TA LISTE

PLANNING DES ÉLECTIONS

1 DU JEUDI 18 SEPTEMBRE AU MARDI 7 OCTOBRE 2025

Présentation dans les écoles

Constitution des listes candidates

Élaboration de l'affiche

Dépôt des candidatures

2 DU LUNDI 6 OCTOBRE AU VENDREDI 17 OCTOBRE 2025

Campagne électorale officielle

3 JEUDI 6 NOVEMBRE 2025

Élections dans les écoles

Dépouillement dès la clôture du scrutin

Proclamation des résultats à 17h30 (Salle du Conseil municipal)

4 MERCREDI 12 NOVEMBRE 2025

Cérémonie des participants de 15h30 à 18h30

5 SAMEDI 15 NOVEMBRE 2025

Séance d'installation de 10h à 12h

Ouverte au public





Hôtel de Ville
Parc du Souvenir - Émile Fouchard
77500 Chelles

WWW.CHELLES.FR

